

REGLEMENT INTERIEUR

Pour assurer une atmosphère bienveillante au sein de Move le Studio, pour tout un chacun, nous avons mis en place quelques "guidelines" / règles. Nous vous invitons à en prendre connaissance et restons à votre écoute pour toute question.

1. Adhésion

Chaque élève, ou son représentant légal pour les élèves mineurs, est adhérent à l'association Aix Studio Ballet (ci-après ASB). La qualité d'adhérent implique :

- de régler son inscription (adhésion + abonnement ou carte de cours)
- de fournir, à défaut du paiement de la totalité de la somme due à l'inscription, un chèque de caution équivalent à 50% du montant dû au titre de l'année, qui ne sera pas encaissé par l'école, sauf en cas de non-paiement par l'élève
- de fournir un certificat médical daté de moins de 3 ans et/ou de certifier n'avoir aucune contre-indication médicale pour la pratique de la ou des disciplines pour laquelle/lesquelles il/elle est inscrit-e au Studio.
- de rendre tous les éléments du dossier dûment remplis et signés au moment de l'inscription.
- d'approuver et de signer les CGV et le présent règlement intérieur et de respecter celui-ci ainsi que la charte des engagements de l'élève.

Par ailleurs:

- Le montant de l'inscription n'est ni remboursable, ni transmissible.
- L'adhésion à ASB est obligatoire (sauf cours d'essai à l'unité) elle n'est pas remboursable.
- Le montant de l'inscription n'est ni remboursable, ni transmissible.
- Un abonnement vous engage pour un/des cours FIXE-S. Il n'est pas possible d'en changer en cours d'année.
- Tout année commencée est due.
- Tout cours raté est perdu.
- ASB se réserve la possibilité de refuser une inscription.

2. Responsabilité

- ASB décline toute responsabilité en ce qui concerne les enfants mineurs en dehors de l'école où les enfants sont placés sous la responsabilité de leur professeur
- Conformément à l'article L 321 – 4 du code du sport, nous recommandons à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accidents couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à la pratique des épreuves proposées notamment les non licenciés à une fédération sportive.
- La direction et les professeurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de vol, perte, ainsi que pour tout préjudice matériel et/ou corporel causé ou subi par toutes personnes, y compris invités ou accompagnateurs, au sein d'ASB.

3. Droits et devoirs des professeurs

- Les professeurs peuvent décider à tout moment d'exclure du cours une personne dont le comportement est susceptible de déranger le bon déroulement du cours.
- La direction et les professeurs se réservent le droit d'apporter si nécessaire toutes modifications au règlement et au déroulement des cours. Ces modifications seront affichées sur le site web, et/ou directement sur le panneau d'information.
- La méthode pédagogique du studio implique la pratique de nombreuses corrections essentielles à l'obtention des bonnes postures. Les professeurs sont amenés à avoir des contacts physiques avec les élèves, dans le respect des convenances, ce que les élèves, et leurs parents acceptent.

4. Droits et devoir des élèves

- Une charte « des engagements de l'élève » est consultable sur le site internet de l'école ainsi que sur le panneau d'affichage à l'entrée.
- Les élèves au moment de leur inscription s'engagent à respecter cette charte.
- Les élèves doivent impérativement respecter les coiffures et tenues réglementaires (voir panneaux d'affichage) sous peine d'être exclus du cours. Les tenues doivent être marquées au nom de l'élève. Le port du masque est obligatoire.
- Les professeurs se réservent le droit de refuser toute personne qui ne correspondrait pas au niveau, à l'image ou à l'éthique du cours et du groupe présent.
- Un minimum de politesse et de courtoisie est attendu de la part de tous élèves quel que soit leur âge.
- Toute absence ou retard (voire nécessité de départ anticipé exceptionnel) devra être signalée soit par téléphone (par SMS de préférence), soit par mail (sur l'adresse : contact@aixstudioballet.com) qui se chargera de transmettre

aux professeurs. Il ne sera procédé à aucun remboursement/report quel que soit le motif de l'absence/retard de l'élève.

5. Organisation des cours

- Les horaires de cours sont fixés en début d'année mais peuvent faire l'objet de changements occasionnels : une information écrite et/ou verbale est alors adressée aux parents
- Chaque élève doit se conformer aux horaires des cours qu'il a choisi en début d'année.
- Afin de débiter les cours à l'heure et de pouvoir s'échauffer, nous vous recommandons d'arriver entre 30 et 10 min avant le début du cours
- Au-delà de 15 min de retard, l'accès au cours ne sera plus possible.
- Les cours ne sont pas publics. Aucun spectateur ne sera admis sans autorisation du professeur
- Pour les titulaires de cartes, les inscriptions aux différents cours se font directement en ligne sur notre site au moins 48h à l'avance. Tout cours réservé et annulé moins de 48h à l'avance est dû.

6. Perte d'objets, oubli de vêtements

- ASB est un espace collectif, de ce fait chacun doit faire le nécessaire pour protéger ses objets de valeur.
- Si vous trouvez des objets/effets merci de nous les laisser à l'accueil (bienveillance et confiance avant tout !).
- ASB ne peut être tenu pour responsable en cas de perte/vol.
- Tout ce qui sera trouvé après les cours, sera conservé dans une caisse durant quelques semaines à l'accueil. Si aucune manifestation du propriétaire, nous en ferons don à une organisation caritative.

7. Vestiaires

- ASB met à disposition des danseurs deux vestiaires.
- Les participants aux cours sont invités à se changer uniquement dans les vestiaires, à l'exclusion de tout autre endroit.
- Tous les sacs doivent être déposés aux vestiaires.
- Les téléphones sont sur silencieux afin de ne pas gêner le bon déroulement du cours.

8. Blessures

- En tant que participant à un cours de danse, une séance de yoga, de Pilates ou d'une autre gymnastique douce, l'élève certifie savoir que les blessures sont une possibilité inhérente à la pratique d'une activité physique, et que sa participation nécessite une acceptation de ce risque.

- Quand un élève se blesse, il/elle doit le signaler immédiatement aux enseignants afin qu'ils puissent l'aider à déterminer la prise en charge immédiate la plus appropriée (appeler une ambulance, avertir la famille etc.) ou adapter le programme du cours en cas de blessures mineures.
- Il est essentiel que l'élève informe d'abord l'enseignant, afin qu'il puisse aider à réduire la blessure, éviter les blessures chroniques et entamer le processus de guérison le plus rapidement possible.
- Un élève blessé ou malade ne doit pas participer à une séance.

9. Droit à l'image

- Tout élève participant à un cours accepte que la direction ou toute personne habilitée par la direction (journaliste, photographe, cinéaste) puisse prendre des photos et vidéos pendant les cours et abandonne son droit à l'image. Toute personne qui ne souhaite pas accepter cette condition doit simplement le signaler au professeur avant le début du cours.

Toute participation à un cours organisé par ASB entraîne automatiquement l'acceptation ce présent règlement intérieur, que ce soit dans un contexte de cours amateur, pré-professionnel, etc et de la charte "d'engagements" de l'élève.